

L'info en un clic

Cliquez sur chaque thème pour retrouver les informations correspondantes



- Calendrier de la paie
- 13^e mois et allocation vacances
- Acomptes sur salaires
- Avances sur salaires
- PVI agents **publics**
- Intéressement/ccv
- Médaille du travail
- Campagne de promo pour les agents **privés**
- Opération de carrière pour les agents **publics**
- Campagne d'avancement de niveau pour les agents **publics**
- Forfait Mobilité Durable
- Remboursement de frais d'abonnement transport

- Congés d'ancienneté pour les agents **privés**
- Congés d'ancienneté pour les agents **publics**
- Congés d'ancienneté pour les agents **privés**
- CET agents **privés**
- CET agents **publics**
- Dates limites de prise de congés agents **privés**
- Dates limites de prise de congés agents **publics**
- JSO
- Ponts 2026
- Droits au télétravail
- Réunion de service obligatoire
- EPA et PAP



L'info en un clic

[Retour](#)

1er trimestre

2ème trimestre



Complément :
Indemnité forfaitaire
de télétravail (du 4ème
trimestre 2025)



Complément :
Indemnité forfaitaire de télétravail
(du 1er trimestre).
• Pour toute fonction managériale : prime de performance
• Date limite de versement prime d'intéressement



Jour de paie



Complément :
Agents privés 1er versement
de l'allocation vacances (60% du montant brut de l'allocation)



Complément :
Agents publics
complément collectif
variable (CCV)



Complément :
Agents privés :
• 2ème versement de l'allocation vacances (40%)
• Indemnité différentielle de congés annuels
Agents publics Part Variable Individualisée semestrielle (PVI)

[Suite](#)



L'info en un clic

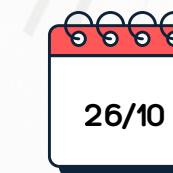
[Retour](#)

3ème trimestre



Complément :
Indemnité forfaitaire de télétravail (du 2ème trimestre)

4ème trimestre



Complément :
Agents privés :
• Indemnités différentielles de fractionnement
• Indemnité forfaitaire de télétravail (3e trimestre)

Jour de paie

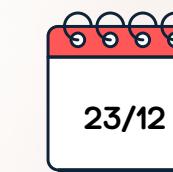


Complément :
Agents privés : 1er versement du 13e mois (60 % du montant brut)

Jour de paie



Complément :
Agents privés : 2ème versement du 13e mois (40 %)
Agents publics : Part Variable Individualisée semestrielle (PVI)



L'info en un clic

[Retour](#)

13ème mois et allocation vacances :

- Allocation vacances : 60% versé avec le salaire du mois de mai et 40% versé avec le salaire du mois de juin.
- 13ème mois : 60% versé avec le salaire du mois de novembre et 40% versé avec le salaire du mois de décembre.

Vous pouvez retrouver les détails dans notre mémo en cliquant sur le lien :

[U-tile](#)
[fiche de paie](#)



L'info en un clic

[Retour](#)

Acomptes sur salaires

Vous pouvez bénéficier d'un acompte versé pour une période de travail déjà effectuée avant son échéance normale. Le montant d'un acompte ne peut excéder la moitié de la rémunération nette mensuelle. Pour toutes informations et demandes, rendez-vous sur OSIRHIS.

Mois	Date maximale de demande d'acompte	Date de paiement acompte
Janvier	9 janv. 2026	15 janv. 2026
Février	9 févr. 2026	13 févr. 2026
Mars	10 mars 2026	16 mars 2026
Avril	9 avr. 2026	15 avr. 2026
Mai	6 mai 2026	13 mai 2026
Juin	9 juin 2026	15 juin 2026
Juillet	8 juil. 2026	16 juil. 2026
Août	10 août 2026	14 août 2026
Septembre	9 sept. 2026	15 sept. 2026
Octobre	9 oct. 2026	15 oct. 2026
Novembre	9 nov. 2026	16 nov. 2026
Décembre	9 déc. 2026	15 déc. 2026



L'info en un clic

[Retour](#)

Avances sur salaires

La demande d'avance ne peut porter que sur le **13ème mois et l'allocation vacances**. Elle revêt un caractère exceptionnel en lien avec une difficulté personnelle.

Elle peut être refusée sans motivation de la part de l'employeur.

Pour toutes informations et demandes, rendez-vous sur OSIRHIS.



L'info en un clic

[Retour](#)

PVI agent de droit public

Elles sont attribuées en juin et décembre, sur proposition de l'ELD et validation de la Direction Régionale.

Un agent peut obtenir entre 0 et 3 parts et les montants dépendent du niveau d'emploi.



L'info en un clic

[Retour](#)

Intéressement/CCV

L'intéressement est versé aux agents de droit public et privé sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés par la Direction. Cette prime est proratisée selon son temps de travail. Les agents de droit public perçoivent également la prime CCV soumis aux mêmes objectifs. Elles sont versées avec le salaire de mars ou avril.



L'info en un clic

[Retour](#)

La médaille du travail

Il existe 4 médailles du travail (20 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans de travail), pour lesquelles les agents de droit privé obtiennent une gratification financière. Date limite de dépôt des demandes :

- 30 avril pour la promotion du 14 juillet
- 14 octobre pour la promotion du 01 janvier

Vous pouvez retrouver les détails dans notre mémo en cliquant sur le lien :

[U-tile
médaille du travail](#)



L'info en un clic

[Retour](#)

Campagne de promo pour les agents privés

La campagne de promotion se déroule, généralement, entre mi-octobre et mi-décembre. Vous devez être reçu, en amont et en aval, de cette campagne par votre manager, que vous ayez une promotion ou pas. En cas de non-promotion, tout agent peut faire un recours auprès de la CPNC.

Vous pouvez retrouver les détails dans notre mémo en cliquant sur le lien :

[U-tile
recours-promo](#)



L'info en un clic

[Retour](#)

Opérations de carrière pour les agents public

Elle se déroule, généralement, entre début novembre et mi-janvier.

Vous devez être reçu par votre manager, en amont et en aval de l'opération de carrière.



L'info en un clic

[Retour](#)

La campagne d'avancement de niveau pour les agents de droit public

Elle se déroule, généralement, entre mars et mai. Cette campagne permet aux agents de progresser de niveau au sein de leur catégorie d'emploi, offrant des opportunités de carrière et de mobilité. Les quotas sont très restreints.



L'info en un clic

[Retour](#)

Forfait Mobilité Durable

Tout agent ayant cumulé, à minima, 30 déplacements A/R/an en utilisant un autre moyen de locomotion que son véhicule personnel (sauf dans le cadre du co-voiturage) peut bénéficier du Forfait Mobilité Durable (entre 100€ et 300€ par an). La demande est à effectuer **avant le 31 décembre**. Le paiement s'effectue au cours du premier trimestre de l'année suivante.

Pour toutes informations et demandes, rendez-vous sur OSIRHIS.

Vous pouvez retrouver les détails dans notre mémo en cliquant sur le lien :

[U-tile
FMD](#)



L'info en un clic

[Retour](#)

Remboursement de frais d'abonnement transport

L'employeur prend en charge à hauteur de 50 % les frais d'abonnement de transports en commun ou vélo en location, engagés par l'agent pour ses déplacements entre sa résidence habituelle et le lieu de travail.



L'info en un clic

Retour

Congés spéciaux pour les agents de droit privé

La convention collective et le droit du travail, permettent un certain nombre d'absences rémunérées pour certains évènements liés à l'agent ou sa famille. Ces journées sont accessibles à tous salariés de droit privé (CDI, CDD y compris les contrats aidés), sans condition d'ancienneté.

Vous pouvez retrouver les détails dans notre mémo en cliquant sur le lien :

[Utile](#)
[congés spéciaux](#)



L'info en un clic

Retour

Congés spéciaux pour les agents de droit public

Les agents contractuels de Droit Public de France Travail peuvent bénéficier de congés de courte durée et d'autorisations spéciales d'absence. Ces jours sont possibles pour des évènements relatifs à la vie familiale de l'agent et sont rémunérés.

Vous pouvez retrouver les détails dans notre mémo en cliquant sur le lien :

[Utile](#)
[congés spéciaux](#)



L'info en un clic

Retour

Congés d'ancienneté pour les agents de droit privé

La CCN prévoit, à partir de 15 ans d'ancienneté, de 1 à 4 jours de congés supplémentaires. Ces jours vous sont octroyés sur horoquartz à la date anniversaire d'ancienneté.

Vous pouvez retrouver les détails dans notre mémo en cliquant sur le lien :

[Utile
congés](#)



L'info en un clic

[Retour](#)

CET privé

Il existe deux compteurs CET. L'un monétisable et l'autre non monétisable.

Le CET permet une épargne de **20 jours/an maximum** dans la **limite de 126 jours**.

- L'alimentation des CP et jour de fractionnement sur le CET se fait du 01 avril au 31 mai.
L'alimentation des RTT se fait du 01 novembre au 31 décembre.
- L'alimentation des journées d'ancienneté doit se faire avant la date anniversaire d'ancienneté.
- Les JMOB ne peuvent pas être mis dans le CET.

Vous avez la possibilité de vous faire payer vos jours du CET monétisable, une fois par an. Vous pouvez utiliser vos jours CET pour prendre des congés à condition d'en poser, à minima, 5 consécutifs.

Vous pouvez retrouver les détails dans notre mémo en cliquant sur le lien :

[Utile
congés](#)



L'info en un clic

[Retour](#)

CET public

Le CET permet une épargne de 22 jours/an (15 RTT, 5 CA, 2 FRAC) maximum dans la limite de 60 jours. Toutefois, le nombre de jours épargnés dans le CET, au-delà de 15 jours ne peut progresser d'une année sur l'autre que de 10 jours au plus.

Les dates de pose sur Horoquartz sont du 01 novembre au 31 décembre. La demande de monétisation se fait du 01 au 31 janvier pour paiement en février.



L'info en un clic

Retour

Dates limites de prise de congés privé

Les **congés payés** et les **congés de fractionnement** doivent être pris avant **le 31 mai**.

Les **JMOB** et les **JRTT** doivent être pris avant **le 31 décembre**. Les congés d'ancienneté doivent être pris à la veille de l'anniversaire de la date d'ancienneté.

Vous pouvez retrouver les détails dans notre mémo en cliquant sur le lien :

[Utile
congés](#)



L'info en un clic

[Retour](#)

Dates limites de prise de congés public

La totalité des congés doit être pris avant le **31 décembre**.

Vous pouvez retrouver les détails dans notre mémo en cliquant sur le lien :

[U-tile
congés](#)



L'info en un clic



[Retour](#)

JSO

Votre compteur horoquartz est crédité de 14 jours RTT, en début d'année. Dès que vous alimentez votre compteur JSO, vous récupérez votre 15^{ème} journée de RTT.

Si la JSO est une déduction de RTT, le différentiel entre le nombre d'heures de la JSO et les 7h30 du RTT est rajouté au compteur crédit/débit permanent.

Si la JSO est une déduction sur le crédit d'heure, les heures sont également déduites du compteur des 10 jours ou 75 heures que le salarié peut récupérer sur l'année civile. Vous avez jusqu'au 31 octobre, inclus, pour contribuer à la JSO selon le tableau ci-dessous.

[Suite](#)



L'info en un clic

[Retour](#)

JSO

Quotité temps de travail	Journée de Solidarité due (en heures)	Déduction d'une RTT (selon le choix de l'agent)	Réintégration débit/crédit	Déduction du débit/crédit permanent
100%	7h00	7h30	0h30	7h00
90%	6h18	7h30	1h12	6h18
80%	5h36	7h30	1h54	5h36
70%	4h54	7h30	2h36	4h54
60%	4h12	7h30	3h18	4h12
50%	3h30	7h30	4h00	3h30
40%	2h48	7h30	4h42	2h48
30%	2h06	7h30	5h24	2h06
20%	1h24	7h30	6h06	1h24
10%	0h42	7h30	6h48	0h42

L'info en un clic



ENGAGÉ-ES POUR
+ DE SOLIDARITÉ

[Retour](#)

Ponts 2026

3 JMOB sont pris sur les 5, à savoir :

- 2 janvier,
- 15 mai,
- 13 juillet.

Il reste 2 jours à la main de l'agent.



L'info en un clic

Retour

Droits au télétravail

L'accord télétravail est conclu pour une période de 3 ans (2025-2027). Cet accord s'applique à l'ensemble des agents (public et privé). Le nombre de télétravail accordé est en fonction de votre situation. **Point de vigilance : vous devez être présent sur site au moins un jour par semaine.** Vous pouvez bénéficier d'une indemnité forfaitaire et journalière de 2,88 euros par jour de télétravail dans la limite de 253,44 euros par an, à condition d'avoir posé le code horoquartz - -TELETRA en amont. Celle-ci est versée, automatiquement, à trimestre échu.

Vous pouvez retrouver les détails dans notre mémo en cliquant sur le lien :

[U-tile
télétravail](#)

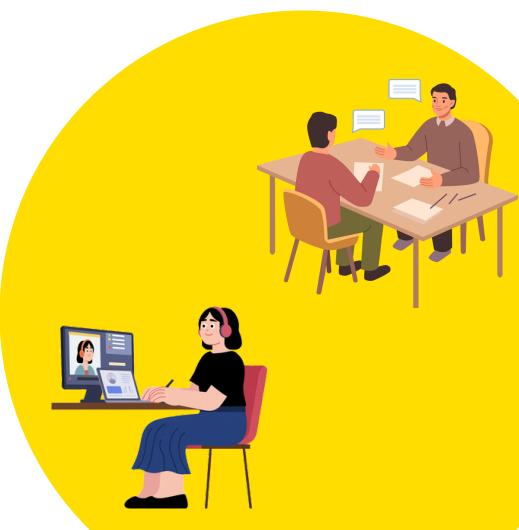


L'info en un clic

[Retour](#)

Réunion de service obligatoire

Mois concerné	Nord et Pas-de-Calais	Aisne, Oise et Somme
JANVIER	Vendredi 9 janvier 2026	Vendredi 9 janvier 2026
FÉVRIER	Vendredi 13 février 2026	Vendredi 13 février 2026
MARS	Vendredi 13 mars 2026	Vendredi 13 mars 2026
AVRIL	Vendredi 10 avril 2026	Vendredi 10 avril 2026
MAI	Vendredi 22 mai 2026	Vendredi 22 mai 2026
JUIN	Vendredi 12 juin 2026	Vendredi 12 juin 2026
JUILLET	Vendredi 3 juillet 2026	Vendredi 3 juillet 2026
AOUT		Vendredi 28 août 2026
SEPTEMBRE	Vendredi 11 septembre 2026	Vendredi 11 septembre 2026
OCTOBRE	Vendredi 9 octobre 2026	Vendredi 9 octobre 2026
NOVEMBRE	Vendredi 13 novembre 2026	Vendredi 13 novembre 2026
DÉCEMBRE	Vendredi 11 décembre 2026	Vendredi 11 décembre 2026



L'info en un clic

[Retour](#)

EPA et PAP

La campagne EPA se déroule, généralement, entre février et avril. C'est l'occasion de mettre en place le PAP pour les agents concernés.

Vous pouvez retrouver les détails dans notre mémo en cliquant sur lien :

[U-tile
EPA et PAP](#)

